

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure/arrival times, and service types (Omnibus mixte, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 17 Octobre 1874

L'opinion publique en France et en Europe est surtout préoccupée, depuis quelques jours, des impudentes réclamations de l'Espagne.

Le Mémoire de M. Serrano, relatif à la surveillance des Pyrénées, est une réponse à l'invitation, adressée par M. Decazes au cabinet de Madrid, à préciser les accusations formulées vaguement par lui au mois de juillet dernier.

Le gouvernement français ne redoute pas l'examen de ce dossier. Loin de là. Toutefois, nous imaginons, dit le Journal de Paris, que ce sera un examen d'un intérêt purement historique.

Tenons-nous cependant pour avertis; car la Prusse nous espionne et nous tourmente par tous les moyens. Le Figaro présente à ce sujet les excellentes observations qui suivent :

La roue de la fortune est-elle à jamais fixée au profit des races teutoniques, des grandes agglomérations et de l'esprit séculier? Personne ne le sait, mais pour le moment, le vieil équilibre européen œuvre essentiellement française, est renversé : la seule politique qui nous convient est le recueillement, le travail, la reconstitution...., si nous en avons le temps.

Sans doute la note espagnole ne représente aucun danger imminent, aucune complication immédiate mais elle indique une situation tendue et désagréable; elle indique aussi, dirait-on, une résolution persistante de chercher noise à la France, sous quelque prétexte que ce soit. L'Italie étant épuisée dans cet ordre d'idées, on s'est tourné du côté de l'Espagne.

On sait que M. de Bismarck est sympathique au gouvernement du maréchal Serrano, soit qu'il

cache derrière cette sympathie un but connu de lui seul, soit qu'il veuille simplement satisfaire en tout lieu sa haine contre ce qu'il appelle l'ultramontanisme.

C'est donc M. de Bismarck qui a pris l'initiative de faire reconnaître par l'Europe le gouvernement serraniste; on peut, sans grande témérité, supposer qu'il l'encourage à abuser de cette reconnaissance pour demander des choses singulières, comme une défense armée de la frontière.

Le Moniteur de Bologne raconte que les rédacteurs de ce journal ont eu récemment un entretien avec M. Thiers, à son passage dans cette ville. L'ex-président de la République, suivant son habitude en pays étranger, s'est exprimé librement, très-librement sur nos affaires intérieures, et parmi les jugements nombreux qu'il a portés sur les hommes et les choses du jour, nous relevons les deux suivants, qui sont caractéristiques.

On a demandé d'abord à M. Thiers, si l'Italie avait quelque chose à redouter du gouvernement actuel. M. Thiers a répondu que non, mais il y a mis cette réserve :

Toutefois, vous devez vous attendre de la part du gouvernement actuel aux effets d'un ressentiment mal déguisé, et cela à cause des influences que le parti ultramontain français pourrait exercer de temps à autre sur le ministère actuel, qui, à mon avis, est très faible.

Interrogé en second lieu sur l'éventualité du retour de M. le duc de Broglie aux affaires, M. Thiers aurait déclaré que « M. le duc de Broglie était l'homme le plus impopulaire de France, et que, outre qu'il était le plus grand ennemi de l'Italie, il ne tarderait pas à faire tomber le septennat. »

Le Moniteur universel fait remarquer que tout le plan de campagne de M. Thiers est là désormais, depuis qu'il a perdu l'espoir de reconquérir le pouvoir par les moyens parlementaires. M. Thiers dira donc toutes les fois qu'il en trouvera l'occasion, et de l'air le plus simple et le plus convaincu, à Bologne, à Florence, à tout le monde et partout en Italie, que le gouvernement actuel a un ressentiment mal déguisé contre ce pays, et que M. le duc de Broglie est son plus grand ennemi. Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'incident de Bologne. Il est l'expression exacte du patriotisme de M. Thiers.

Ne serait-il pas juste qu'un député, pénétré d'un patriotisme tout autre que celui de M. Thiers, dénonçât à la tribune le langage de ce sinistre vieillard? Ne serait-il pas moral et honnête qu'on le contraignît de venir expliquer son odieuse conduite au milieu de nos ennemis, pour lequel le sang français a tant coulé et qui nous ont complètement abandonnés pendant la guerre pour se jeter dans les bras de la Prusse?

La commission de permanence s'est réunie jeudi.

Sur la demande de M. de Mahy, appuyée par le ministre de l'intérieur, on a retiré du procès-verbal de la séance précédente, l'expression de

démenti dont le ministre de la justice s'était servi dans sa réponse à M. de Mahy.

M. le duc Decazes donne des détails sur l'affaire de M. Baleste, un Français arrêté en Espagne pas les autorités espagnoles. Il a obtenu la délivrance de M. Baleste et a transmis au gouvernement espagnol ses réclamations ultérieures.

Relativement à la note récente du gouvernement espagnol, M. Decazes dit que le gouvernement français avait une réponse détaillée qui paraissait avoir obtenu l'approbation générale des gouvernements étrangers. L'ambassadeur d'Espagne a récemment reproduit des griefs accumulés de longue date; c'est une sorte de réponse à une réponse du ministre des affaires étrangères.

Le ministre affirme qu'il a toujours fait son devoir, comme le firent les gouvernements antérieurs à l'égard de l'Espagne. Il faut donc ramener à de justes proportions l'effet que cette note a pu produire. Le Mémoire espagnol n'a nullement la gravité qu'on suppose. La réplique du gouvernement français fera ressortir une fois de plus la loyauté et la correction de l'attitude de la France dans ses relations avec l'Espagne.

M. de la Boullerie insiste sur les reproches qu'il a adressés au gouvernement, au sujet des affaires d'Espagne et au sujet du rappel de l'Orénoque.

M. Decazes dit de nouveau qu'il a agi conformément aux vrais intérêts et à la vraie dignité de la France dans les relations avec l'Italie et l'Espagne. Le Pape lui-même n'a pas été de l'avis de M. de la Boullerie et n'a pas trouvé que la France manquât envers lui de respect et de déférence.

Sur la demande de la prompt publication du rapport sur le projet de la loi des cadres, M. de Cisse annonce qu'il déposera au début de la session plusieurs projets accessoires.

M. de Chabaud-Latour voudrait que la commission de l'armée fût réunie avant la rentrée de la Chambre.

M. de Mahy remet à M. de Chabaud-Latour une note affirmant que les instructions de neutralité dans l'élection de Nice n'ont pas été suivies.

M. de Chabaud-Latour déclare que le gouvernement apprécie les services de M. Médecin. Ce que le gouvernement veut avant tout maintenir en dehors et au-dessus de toute discussion, c'est que la nationalité française est légitimement acquise au comté de Nice. M. de Chabaud-Latour assure de nouveau que le gouvernement gardera la neutralité à Nice.

M. Tirard parle des mesures rigoureuses appliquées aux journaux et des procédés employés dans les élections par les agents de l'administration.

Le ministre répond qu'il n'a pas été porté atteinte à la liberté de la presse, qui est soumise à un régime exceptionnel.

La séance est levée.

Revue des Journaux

Pays.

Le Journal officiel a publié le compte-

rendu des opérations de la commission supérieure de répartition des secours aux familles de militaires et aux blessés des armées de terre et de mer.

En vertu d'une loi du 24 juillet 1870, un crédit spécial de 4 millions avait été ouvert aux ministres de la guerre et de la marine, pour former un fonds de secours destiné à venir en aide aux femmes, aux enfants, aux ascendants âgés et infirmes des militaires, marins et gardes mobiles, appelés sous les drapeaux pendant la durée de la guerre.

Ce crédit fut porté successivement à 25 millions, puis à 50 millions, par les lois du 10 août et du 29 août 1870. A cette somme vint s'ajouter le produit de nombreuses souscriptions, soit 9,217,533 francs, ce qui forme un total d'un peu plus de 59 millions.

Par décrets en date des 25 et 30 juillet, une commission avait été instituée pour répartir sous la présidence de l'impératrice, cette somme dans les conditions indiquées plus haut : mais après le 4 Septembre, elle fut dissoute et remplacée par deux commissions, fonctionnant l'une à Paris, l'autre à Tours, puis à Bordeaux. Enfin, au mois d'août 1871, ces deux commissions ont été fondées en une seule.

Du 27 juillet au 4 septembre 1870, les dépenses se sont élevées à 2,797,077 fr. ; du 6 septembre 1870 au 16 mars 1871, 12,651,149 fr. ont été dépensés à Paris et 2,507,541 fr. à Tours et à Bordeaux; enfin, du 23 avril 1871 jusqu'à ce jour, 6,541,230 fr. ont été distribués. Ces diverses sommes forment un total de 24,496,998 fr. : il reste donc un reliquat de près de 34 millions qui a été versé à la caisse des offrandes nationales.

En présence d'un pareil résultat, il est permis de se demander si les diverses commissions qui se sont succédées ont rempli les intentions du législateur, et si elles n'ont pas manqué à leur mission en économisant 34 millions qu'elles devaient distribuer. Elles avaient été nommées pour soulager toutes les misères résultant de la guerre; ces misères étaient grandes, et cependant on n'a même pas employé la moitié des sommes destinées à les secourir. Sur les 24 millions qui ont été dépensés, 12 ont servi à payer l'indemnité de soixante-quinze centimes par jour que le gouvernement de la défense nationale avait accordée aux femmes des gardes nationaux de Paris : il n'y a donc que douze millions qui aient réellement reçu l'emploi auquel ils étaient affectés.

Sans doute, le nombre des personnes auxquelles on a donné quelque argent est assez considérable; mais on ne peut se défendre d'une surprise pénible lorsque l'on voit combien chacun de ces secours était faible.

Le taux des secours accordés par la commission de Versailles aux familles des militaires n'atteint qu'une moyenne de 234 fr., et encore en y comprenant les allocations données aux familles d'officiers. Les blessés des armées de terre ont eu, en moyenne, 165 fr.

Les marins ont encore été moins bien partagés, puisque le taux moyen des allocations a été de 72 fr. pour leurs familles, et de 121 fr. pour les blessés.

Ces chiffres minimes expliquent comment la commission a pu réaliser 34 millions d'é-

conomie. Si encore cette somme avait été placée, et qu'on eût servi, avec les intérêts, des pensions viagères aux veuves ou payé les frais d'éducation des orphelins de la guerre, il n'y aurait eu que demi mal. Mais non, les 34 millions ont été versés à la caisse des offrandes nationales : pourquoi à cette caisse plutôt qu'à une autre ? c'est ce que nous ignorons.

Presse

Le Temps promet de se retourner contre la gauche radicale le jour où la République définitive sera proclamée. C'est là un cercle vicieux dont nous ne sortirons qu'avec peine. En effet, les conservateurs modérés se résigneraient peut-être à la République, s'ils voyaient les hommes d'Etat du centre gauche plus disposés à résister aux exigences de la gauche avancée. Le Temps promet cette résistance, mais le jour seulement où les modérés du centre droit se seront livrés à la République. — Livrez-vous d'abord, nous dit-on, et avec vous nous combatrons les violents. — Commencez, répondons-nous, par montrer que vous êtes aptes à lutter contre le radicalisme, et nous entrerons ensuite dans une maison dont les gardiens nous sont aujourd'hui encore bien suspects.

Assurément nous apercevons dans cette maison des personnes fort honorables et d'un passé irréprochable. Mais elles y circulent discrètement, y parlent à voix basse et elles nous y apparaissent dans un état assez semblable à celui de la sujétion. On les y traite bien, on les place aux fenêtres, aux endroits ostensibles, on les met le plus possible en évidence, on se sert de ces timides et honnêtes républicains comme d'une enseigne. On affecte même de les proclamer les maîtres de la demeure, et le plus souvent on leur en laisse faire les honneurs.

Mais, de temps en temps, un maladroit ou un violent oublie la tactique imposée : c'est tantôt un Naquet, révélant que le but le plus pressant à atteindre est de rétablir les municipalités radicales : ou bien c'est un Marcou, confiant aux roseaux de l'Aude les secrets du parti. Quand ces enfants terribles parlent, voit-on les modérés protester et se plaindre du rôle qu'on avoue ainsi leur faire jouer ? Point, ils baissent la tête et se taisent.

Du dehors, nous voyons tout cela, et nos méfiances sont loin de se dissiper. A chaque fenêtre nous entrevoyons bien les Casimir Périer, les Feray, les Dufaure, nous appelons à eux et célébrons la solidité des constructions et le caractère plein d'aménité de leurs compagnons de chambre. Mais nous voyons ces honnêtes gens désarmés, et ce ne sont pas eux non plus qui ont les clefs de la maison.

Informations

Les nouvelles de Seine-et-Oise indiquent la nomination certaine de M. Senard, contre M. le duc de Padoue. M. Senard aura, disent ces nouvelles, une majorité considérable.

Deux candidats du centre-gauche triompheront dans les Alpes-Maritimes. Une vive indignation se produit de tous côtés contre l'audace des séparatistes, qui osent affronter la lutte électorale dans ce département. Ils portent pour candidats MM. Durandy et Roissard de Bellet, contre MM. Médecin et Chiris, qui obtiendront une grande partie des voix conservatrices.

Dans le Pas-de-Calais, M. Brasme, candidat républicain modéré, lutte contre un candidat bonapartiste. Grande incertitude sur le résultat.

Lors de la prise de l'hôtel de ville de la Nouvelle-Orléans, on avait trouvé des papiers compromettants, prouvant que deux sénateurs avaient reçu du gouverneur Kellog des sommes d'argent.

Voici les renseignements que donne une correspondance adressée au Times, à ce sujet :

« Diverses explications sont fournies par les hommes politiques qui ont reçu des sommes d'argent pendant que la question de la validation de l'élection Kellog se débattait à Washington. Le général Butler dit que, retenu dans la cour suprême par l'affaire de la Louisiane, il demanda 45,000 fr. pour ses dépenses et que Kellog ne lui en donna que 5,000, en alléguant qu'ayant lui-même ses dépenses à payer, il ne pouvait donner plus. »

On a aussi détéré la lettre suivante du séna-

teur Carpenter, demandant des fonds à Kellog, et datée du 4^{er} août 1873 :

« Cher Kellog,
» Je suis tout à fait à court. Pouvez-vous m'envoyer 5,000 francs ? Si vous le pouvez, vous serez ma providence.
» Votre,
» MATT. H. CARPENTER »

Chronique locale

et méridionale.

C'est lundi prochain, 19 octobre, qu'aura lieu l'ouverture de la session du Conseil général du Lot.

Il est très important que tous les membres conservateurs du Conseil assistent à la première séance.

AVIS. — Les engagés volontaires d'un an, qui ont intérêt à obtenir le grade de bachelier ès-sciences ou de bachelier ès-lettres avant le 1^{er} novembre prochain, sont prévenus, qu'aux termes d'une décision ministérielle du 24 septembre dernier, une session extraordinaire de baccalauréat, qui leur est exclusivement réservée, s'ouvrira le 23 octobre devant les Facultés des sciences et des lettres de Toulouse.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat des Facultés, rue du Sénéchal, 13, jusqu'au 18 du présent mois d'octobre.

En outre, Avis est donné aux intéressés, que la 2^{me} session ordinaire de baccalauréat de 1874 s'ouvrira, tant pour les sciences que pour les lettres, devant les Facultés de Toulouse, le mardi 3 novembre prochain.

Le secrétaire fera connaître aux candidats de chaque ordre d'épreuves le jour qui leur aura été assigné.

Les consignations (100 fr. 25 pour le baccalauréat complet, lettres ou sciences ; 50 fr. 25, pour le baccalauréat ès-sciences restreint ; 40 fr. 25 pour la 1^{re} partie du baccalauréat ès-lettres scindé, et 80 fr. 25 pour la 2^{me} partie du même grade) seront reçues au secrétariat des Facultés à dater du 10 octobre jusqu'au 25 du même mois.

Les pièces réglementaires exigées pour l'inscription sont : 1^o un acte de naissance établissant que le candidat est âgé de 16 ans accomplis ; 2^o une demande d'admission à l'un ou à l'autre des examens précités.

La demande d'admission, écrite en entier par le candidat sur papier timbré, devra être suivie en cas de minorité, de l'autorisation du père ou du tuteur.

Les signatures, tant du candidat que du père ou tuteur, devront être légalisées par le maire de leur résidence.

Les épreuves de la licence ès-lettres commenceront le jeudi 26 novembre.

Aux termes de la circulaire ministérielle du 8 juin dernier, le versement de la prestation de 1,500 fr. auquel sont tenus les engagés conditionnels, pourra être effectué jusqu'au 25 octobre courant inclus.

La mise en route des engagés est fixée au 5 novembre.

Le journal la Gironde tranche ainsi une question qui peut intéresser bien des personnes en France :

Vous obligeriez un grand nombre de volontaires d'un an année (1873-1874), libérés le 10 mars dernier, en leur faisant connaître, par votre journal, s'il leur est permis de disposer comme ils l'entendent des vêtements militaires qu'ils possèdent et qui leur ont été délivrés au service.

Les volontaires d'un an demeurant soldats, tout comme les autres catégories de militaires ou de civils non définitivement libérés, doivent conserver leur uniforme pour l'endosser en cas de rappel ou de revue spéciale.

Les journaux de Toulouse annoncent la mort de M. Sauvage, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Toulouse, décédé le 12 octobre, sur sa propriété du Saint-Esprit, près de l'Isle-Jourdain (Gers), à l'âge de 87 ans.

Des médailles militaires ont été décernées à la gendarmerie et aux troupes de ligne pour leur

conduite courageuse dans les troubles de Périgoux et de Méze, le 4 septembre.

Le commerce des truffes tend tous les jours à augmenter. Dans le Midi, un certain nombre de propriétaires ont eu la bonne idée d'utiliser des terrains non défrichés en y établissant des plantations de chènes blancs ou truffiers. Les essais tentés jusqu'à ce jour sont encourageants.

Voici une statistique sur la production et le commerce des truffes en France, de laquelle il résulte qu'en attribuant aux truffes une valeur moyenne de 10 fr. le kilogramme, la production truffière se chifferrait en France par 15,880,000 de francs, représentant 1,588,100 kilogr.

Il est question d'un nouveau concert classique, dirigé par M. Ullman, qui aura lieu à Agen, le 23 novembre prochain.

On entendrait, dans cette séance, le pianiste Francis Planté, les violonistes Alard, Léonard, Sivori, le violoncelliste Francomme. Parmi les chanteurs, on cite M^{me} Marimon et M. Dias de Soria.

Nous faisons des vœux pour que Cahors soit compris dans l'itinéraire de M. Ullman. Les grands artistes n'ont jamais regretté de s'être arrêtés dans nos murs.

Lorsqu'un propriétaire assure sa maison et ses bâtiments de servitudes, il oublie une formalité essentielle dans sa police. Cette formalité consiste à établir que l'estimation des bâtiments assurés est faite en déduisant le prix du sol sur lequel ils sont assis. Sans cette précaution, en cas d'incendie général, la Compagnie a le droit de déduire de l'indemnité à payer, le prix du sol qui ne brûle jamais.

Ainsi, le propriétaire qui possède des bâtiments estimés 50,000 fr. y compris le sol, évalué à 10,000 fr., ne doit pas assurer pour 50 mille fr., mais bien pour 40,000 fr. et mettre sur la police que ces immeubles sont ainsi assurés, déduction faite de leur emplacement. Par ce moyen, la Compagnie, en cas de sinistre, n'a point à en parler, puisque cette déduction a été stipulée dans la police d'assurance.

Quand l'incendie n'est que partiel, le sinistre doit être estimé à la perte réelle éprouvée, afin que l'indemnité ne puisse pas être l'occasion d'un bénéfice pour l'assureur comme pour l'assuré. L'indemnité doit être la répartition exacte du dommage.

C'est ce que la cour d'Angers a décidé par un arrêt.

Voici un fait qui doit engager à la plus grande prudence les personnes qui manipulent des substances dont elles ne connaissent pas suffisamment les dangereuses propriétés :

Dimanche matin, un habitant de la rampe du Palet, à Angoulême, s'occupait avec quelques voisins à nettoyer et à désinfecter un tonneau ayant contenu de la genévrette, et destiné à recevoir de la vendange. Mettant en pratique le procédé le plus communément employé, il avait introduit dans le tonneau, par la bonde, une certaine quantité de chaux vive et de l'eau ; le tonneau fut ensuite bouché.

La quantité de chaux employée était-elle trop considérable ? Le tonneau avait-il été trop hermétiquement clos ? Au bout de quelques instants, on vit les douves fléchir et se tordre, et le tonneau fut agité par de brusques secousses, dont s'effrayèrent les assistants. Une explosion paraissait imminente, et l'un d'eux allait s'approcher du tonneau pour le repousser au loin, quand tout à coup une détonation formidable, pareille à un coup de canon, se fit entendre, et les spectateurs furent enveloppés d'un nuage de chaux pulvérulente.

Le tonneau avait disparu. Après une minute d'anxiété, un grand bruit fut de nouveau entendu dans une construction voisine sur laquelle le tonneau que quelques personnes avaient aperçu à une très grande hauteur, venait de s'abattre avec une force de projection telle qu'il ébranla la toiture et troua un plafond.

Les spectateurs de cette expérience, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, en ont été quittes pour une violente commotion, mais ils ont eu leurs vêtements brûlés par les éclaboussures de la chaux en ébullition.

Le 3 octobre courant il s'est perdu sur la route de Cahors à Pradines, un carnet contenant 700 fr. environ, en billets de banque de 20 fr. Il sera donné une bonne récompense à celui qui le rendra au bureau du journal.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Présidence de M. l'abbé LE CAMUS, directeur trimestriel.
Séance du 5 octobre 1874.
Extrait du procès-verbal.

M. Le Camus présente un ouvrage de M. Carven-Cachin, de Castres, sur la sépulcrocologie du Tarn.

M. Leboeuf présente et donne à la Société un herbier contenant un grand nombre de plantes qu'il a recueillies dans les environs de Cahors. Il demande qu'on invite par tous les moyens possibles, les amateurs de botanique du département du Lot à compléter ce travail.

Ordre du jour de la séance du 19 octobre.

1^o Rapport de la commission du Bulletin.
2^o M. Leboeuf. — Suite de la Flore du Lot.

Le secrétaire,
POUZERGUES.

Bulletin Vinicole

Les prix s'annoncent favorablement, et déjà des affaires ont été traitées sur quelques points. Nous nous empressons de donner cette bonne nouvelle à nos lecteurs de la côte du Lot et des autres cantons vinicoles du département. Les lettres suivantes sont empruntées au *Moniteur vinicole* :

Bordeaux, 12 octobre.

Je m'empresse de vous informer que depuis 3 ou 4 jours il y a, en Médoc, un grand mouvement d'affaires sur les vins nouveaux dont la grande qualité est reconnue par tout le monde.

De nombreux crus bourgeois supérieurs viennent d'être achetés à 800 fr. le tonneau.

Quelques cinquièmes crus ont vendu 1,000 fr. et plusieurs affaires sont entamées avec les propriétaires des vins d'un rang supérieur.

Il est probable, d'après ces données, que les 4^{es} crus vendront de 13 à 1,400 fr. les 3^{es} crus de 1,600 à 1,700 fr. et les 2^{es} crus 2,000 fr.

Ce sont là à peu près les prix accordés aux vins de 1872 un mois ou deux après la récolte. Mais à notre avis, les vins de 1874 sont bien supérieurs à ceux de 1872 et les prix auxquels on vient de traiter cette semaine s'élèveront certainement si le commerce continue à rechercher les vins nouveaux sur lesquels nous croyons qu'il pourra faire, aux prix actuels, d'excellentes affaires.

Dans l'Entre-Deux-Mers, les affaires sont moins actives. On nous a cité cependant quelques bonnes cotes vins rouges vendues à raison de 400 fr. le tonneau sur hourre et sans escompte.

La Réole, 12 octobre.

Nous ne connaissons pas de vente en vins rouges logés. On offre, dit-on, 250 le tonneau à Saint-Micaire, mais on ne signale pas de vente à ce prix qui est pourtant assez beau eu égard à la quantité. Les vins nus se sont encore payés cette semaine de 145 à 160 fr. le tonneau, suivant qualité, et quelques affaires ont été traitées, nu, les côtes de Pian à 185 et 200 fr. pour des maisons du Nord, le tout livrable au décuve.

Béziers, 12 octobre.

Les vins vieux existant entre les mains du commerce et de la propriété ont repris une certaine faveur ; d'autre part, les achats d'excédants que l'on fait journellement et à des prix relativement assez élevés, eu égard à leur qualité et aux conditions d'enlèvement, en assurant la propriété le logement de sa récolte, ont réveillé les exigences desquelles elle semblait vouloir se départir.

Nous devons donc faire entrer en ligne de compte la distinction qui sera établie dans les vins faits avant ou après les pluies ; mais nous espérons aussi que le agissement des acheteurs, en raison de la situation générale du commerce et de la production, nous aideront à vaincre les prétentions exagérées des vendeurs et à fixer des prix favorables exempts de toute éventualité de baisse.

Narbonne, 12 octobre.

Ma sœur Anne ne vois-tu rien venir ? Tel est le refrain que s'adressent nos propriétaires sur la fin de leurs coûteuses vendanges. Il est de fait que la race des acheteurs paraît avoir complètement disparu de notre horizon. L'année dernière à pareille époque il y en avait des nuées, mais ils ont été tellement effarouchés qu'ils semblent être rentrés sous terre : chat échaudé craint l'eau froide.

Lorsqu'on a acheté 35 fr. ce que l'on a revendu 20 fr., on voudrait bien acheter à 20 fr. pour revendre 35 fr. Mais la gent rurale consentira-t-elle à lâcher si facilement le morceau ; nous en doutons fort. On ne fait pas de la viticulture à bon marché par le temps qui court, et personne n'est disposé à changer un écu pour un denier. On se dit donc

en attendant, pour bercer son ennui, que la faim aura raison des émigrés.

Agen, 41 octobre.

Généralement, les vins nouveaux ne me paraissent pas ce que les vigneron se plaisent à soutenir; pour ma part, ils seront plutôt verts que doux et la couleur est atteinte.

Les propriétaires s'obstinent à vouloir des prix relativement élevés, il s'ensuit que les affaires restent lentes; mais sous peu, par la force des choses, les vendeurs et les acheteurs devront s'accorder.

Reims, le 12 octobre.

De tous côtés les prix ont surpassé l'attente commune et de beaucoup en bien des endroits. L'acheteur a pu être surpris de se trouver entraîné au delà de limites qu'il ne voulait pas franchir, mais le vigneron a dû l'être bien davantage en se voyant parvenir à des hauteurs qu'il n'osait entrevoir puisqu'il était résolu, paraît-il, à se soutenir dans un modeste milieu.

Les maisons d'expéditions dont les capitaux se reposent depuis longtemps déjà, ne pouvaient pas faire autrement que de les utiliser en se pourvoyant largement. Sait-on, en effet, quand une année semblable à celle-ci se présentera?

Ne pouvons-nous pas avoir encore de longues séries de mauvaises récoltes!

Belleville-sur-Saône, 12 octobre.

Nos vins nouveaux prennent bonne tournure, ils se goûtent chaque jour de mieux en mieux. On parle déjà de quelques cuvées vendues, mais cela sans bruit. Le commerce paraît devoir se montrer, cette année, d'une prudence extrême, c'est-à-dire que si nous l'avons vu, l'an dernier, semblerant fiévreusement aux achats, et cela même avant le commencement des vendanges, cette année où le vin est généralement de meilleure qualité, les prix beaucoup plus abordables, rien de semblable ne se produit. On peut déjà parler d'une diminution de 30 pour 0/0 sur les achats faits en ce moment, comparativement à ceux faits, il y a un an, à pareille date.

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
18 Diman.	s Luc, év.	
19 Lundi.	s Pierre d'A.	
20 Mardi.	s Jean Cant.	Meyronne, Salviac.
21 Mercr.	s Ursule.	
22 Jeudi.	s Gérard.	Catus, Duravel, St-Céré.
23 Vend.	T. S. R. de J	Blars, Issepts.
24 Samedi	s Raphaël.	

☉ D. Q.	le 2, à 1 h. 29 du soir.
☽ N. L.	le 10, à 10 h. 52 du matin.
☉ P. Q.	le 18, à 1 h. 20 du soir.
☽ P. L.	le 26, à 7 h. 41 du matin.

Périgée, le 24. — Apogée, le 11.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 octobre au 17 1874.

Naissances.

Pardes (Jules Emile), rue Bousquet. — Bru (Marguerite), coin de Lastié. — (Thévenot (Auguste), Labarre. — Sabatié (Firmin François), rue Casserie. — Conquet (Marianne), rue Corridor.

Mariages.

Weider (Jean-Baptiste) et Desmaison (Marie-Louise). Lavaquerie (François-Simon) et Pons (Jeanne).

Décès.

Miquel (Marie), naturelle, 19 mois cul de sac Li-Urcsse. — Bénéch (Henri) 14 mois place Nationale. — Bessac (Jeanne), 68 ans, aux Junies. — Delsol (Thérèse), 47 ans rue Donzelle. — Bergon (Bergon), 65 ans à Péchagal. — Maillé (Marie), 69 ans cul de sac Bourrut. — Lagrave (Pierre), chaudronnier 38 ans, (Hospice). — Pons (Erdinand-Etienne), soldat au 7^e de ligne 22 ans (Hospice). — David (Marie), 74 ans, rue Chanterrie. — Guilhou (Jean-Baptiste), soldat au 7^e de ligne, 22 ans (Hospice.)

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Versailles, 16 octobre 1874.

Il résulte de toutes les conversations diplomatiques non moins que du langage des journaux étrangers que partout en Europe, sauf en Allemagne, l'opinion publique se prononce pour la France dans l'incident qui a surgi entre elle et le gouvernement espagnol.

L'attitude de ce dernier est, du reste, généralement considérée comme plus imprudente que mal intentionnée. On suppose qu'en accusant à tort et à travers le gouvernement français d'aider les carlistes, le but du gouvernement espagnol est bien moins de nous susciter des difficultés que de déguiser, aux yeux de l'Europe comme aux yeux des populations de la Péninsule, sa propre impuissance à venir à bout de l'insurrection carliste.

Le bâtiment espagnol *Nieve* que l'on présume être l'auteur du dernier débarquement d'armes pour les carlistes, se trouve en ce moment dans la baie de Socoa où il est tenu en observation par une canonnière espagnole qui, dit-on, le réclame comme de bonne prise. J'ignore encore ce qui a pu être décidé à cet égard, mais il n'est pas douteux que sur mer comme sur terre, le gouvernement français soit disposé à remplir rigoureusement tous ses devoirs de neutralité.

Les avis de Madrid insistent sur une amélioration marquée de nos rapports avec l'Espagne, amélioration qu'est venue si malencontreusement mettre en doute dans l'esprit public la récente note de M. Vega de Armijo.

L'ambassade d'Espagne fait démentir le bruit qu'elle aurait demandé des poursuites contre divers journaux de province.

Quant aux nouvelles fantaisistes répandues hier et ce matin par deux journaux au sujet de M. Thiers leur invraisemblance seule suffisait pour tenir en garde la crédulité publique. Au reste, une dépêche de Florence annonce que M. Thiers assistait hier dans cette ville, à la représentation d'*Aida*, et je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement italien n'a jamais songé à lui interdire le séjour dans la péninsule.

A propos de M. Thiers, je dois ajouter que, dans les cercles officiels, on considère comme malheureusement certaines les paroles dirigées contre le gouvernement du maréchal que le *Moniteur de Bologna* a reproduites comme ayant été prononcées par lui.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Tous les ministres étaient présents, à l'exception de M. de Cumont et de M. le duc Decazes, reparti hier soir pour la Gironde. MM. Tailhand, Mathieu-Bodet, Caillaux, partent demain pour aller prendre part aux délibérations des conseils généraux de l'Ardèche, de la Charente et de la Sarthe.

Le maréchal partira demain matin pour aller déjeuner au château de Broglie. Il sera de retour à Paris le soir.

Un dîner des plus brillants a eu lieu hier soir au château d'Éclémont, chez M. le duc de Larocheffoucauld-Bisaccia, en l'honneur du prince de Galles. Parmi les invités on cite le duc de Chartres.

L'*Orénoque* a été obligé hier, par le mauvais temps, de relâcher aux îles d'Hyères.

La circulaire électorale du duc de Mouchy aux électeurs de l'Oise produit une impression favorable.

Le langage du duc de Mouchy montre qu'il est décidé à soutenir franchement les pouvoirs du maréchal. Il est donc probable que le duc de Mouchy aura dans l'Oise, comme M. Delisse-Engraud, dans le Pas-de-Calais, l'appui de tous les conservateurs réunis.

Par décret du 14 octobre, les électeurs des départements de la Drôme, du Nord et de l'Oise sont convoqués, pour le dimanche 8 novembre prochain, à l'effet de pourvoir au siège de député à l'Assemblée nationale vacant dans chacun de ces départements.

L'incroyable conduite de M. Thiers en Italie, les discours qu'il y prononce sur la France et sur le gouvernement actuel, voilà quel est aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, et tous les cœurs français s'indignent de voir « l'illustre vieillard », oubliant tout patriotisme et toute mesure, s'adonner à la haine invétérée qu'il porte à ceux qui lui ont succédé au pouvoir.

Un étranger causant avec un de nos amis lui disait à ce propos :

— Quand les ennemis de la France, M. de Bismarck en tête, voudront connaître les côtés vulnérables de votre pays, ils n'auront plus besoin comme autrefois d'entretenir des espions et des agents : ils s'adresseront à M. Thiers, qui les renseignera sur la situation!

(Paris-Journal).

Les journaux amis de M. Thiers reproduisent le récit du *Moniteur di Bologna*. Aucun d'eux ne le dément, ni même n'élève un doute. Mais aucun d'eux aussi n'a osé défendre l'ancien président contre le reproche que lui adressent les journaux vraiment français, d'avoir trahi en cette occasion les devoirs les plus élémentaires du patriotisme.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 16 octobre, midi.

La nouvelle du *Soir*, d'après laquelle M. Thiers a été invité à quitter l'Italie, est dénuée de tout fondement.

Nous recevons la dépêche suivante de Bayonne :

Bayonne, 16 octobre, 4 h., soir.

La nouvelle de la soumission des bataillons carlistes est fautive.

Mais la nouvelle d'un nouveau débarquement de canons est vraie; ils sont déjà arrivés à Vera.

Attendez-vous à recevoir d'importantes nouvelles d'Iron.

Bayonne, 16 octobre.

Une canonnière espagnole est arrivée hier de la baie de Socoa, réclamant le bâtiment espagnol *Nieve* qui aurait débarqué des armes pour les carlistes au cap Figuer. La question a été déferée à Paris. Le capitaine de la *Nieve* s'est échappé nuitamment.

Bourse de Paris.

Paris, 17 octobre 1874.

Rente 3 p. %	61,75
— 4 1/2 p. %	88,75
— 5 p. %	99,00

Annonces

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Laroque-des-Arcs.

Chemin d'intérêt commun, numéro 52.

TABLEAU des offres officielles faites à divers propriétaires de la commune de Laroque-des-Arcs qui ont des terrains et des bâtiments à céder pour la construction du chemin d'intérêt commun, numéro 52.

NOMS des PROPRIÉTAIRES	NATURE de la PROPRIÉTÉ	CONTENANCE en ARS	SECTION ET N° du plan cadastral	OFFRE OFFICIELLE
Lacoste Lascroux, Victorine, épouse de Gouttes.	maison	0.11	F.	825
	jardin	0.25	821.688	
Bras, Louis.	maison	0.12	821	700
Lacoste Lascroux, Victorine, épouse de Gouttes et veuve Treneuilles, née Manziou.	maison	0.09	819	600
Escabasse, Pierre; Escabasse, Marie; Cambornac, Louis.	escalier	0.02	707	40
Escabasse, Pierre.	maison	0.1	707	600
Guiral et Dajean, Jeanne, son épouse.	hangar	0.04	881	
	grange	0.10	880	1.200
	maison	0.14	872	
Costes, Marguerite, née Viers	maison	0.18	874.875	
			876	700
Manziou, Thérèse veuve Treneuilles.	maison	0.13	871	600
Bédué, Louis.	maison	0.21	685	400

Cahors, le douze octobre mil huit soixante-quatorze.

Le Préfet du Lot,

J. BREYNAT.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1650. — 10 Octobre 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La nuit porte conseil, nouvelle par Jean-Jacques (fin). — Courses du bois de Boulogne. — Nos gravures: Les peintures décoratives du nouvel Opéra: Sainte-

Cécile; — Les fêtes du mont Saint-Michel; — La fête de Vaugirard: une course d'ânes; — L'île Maurice (fin). — Grands établissements de Paris: les agrandissements de la maison du Bon Marché. — Histoire de quelques bêtes: *Pérette*. — Revue financière de la semaine. — Bulletin bibliographique. — De l'emploi des éléphants à la guerre et spécialement dans l'artillerie. — Faits divers.

Gravures: Les peintures décoratives du nouvel Opéra, par M. Baudry; Sainte Cécile. — Les fêtes du mont Saint-Michel; — La procession aux flambeaux. — Grands magasins du Bon Marché: les écuries; — Vue générale; — Salon de lecture; — Les remises. — L'île Maurice. — Application des éléphants au service de l'artillerie dans l'Inde anglaise. — La fête de Vaugirard: course d'ânes. — Echecs. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 749^e livraison (17 octobre 1874). — TEXTE: Au cœur de l'Afrique. Trois ans de voyages et d'aventures dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale par M. le docteur Schweinfurth (1868-1871). Texte et dessins inédits. — Onze Dessins de A. de Bar, Lagulhermie, A. Marie et O. Mathieu.

Bureaux à la librairie HACHETTE ET C^o, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

Vient de paraître

LE PAROISSIEN NOTÉ

A l'usage du Diocèse de Cahors.

J.-D. CRAYSSAC, libraire éditeur, à Cahors.

Ce Manuel, réimprimé par ordre de Mgr l'Évêque de Cahors, a été disposé de manière que les fidèles puissent suivre facilement l'office du soir les jours de dimanches et de fêtes. Le plain-chant, en caractères fondus spécialement pour l'édition, est de tout point conforme au chant du diocèse, et son impression a été spécialement révisée par les éditeurs de Malines. Bien que concernant la forme d'un Manuel, ce Paroissien a été augmenté de l'office des ténèbres et de tout ce qui concerne l'office des morts, même des prières pour les funérailles.

M. Dessain, de Malines, ayant bien voulu se charger de l'impression, c'est dire avec quel soin elle sera faite.

On peut, dès ce moment, s'adresser à M. CRAYSSAC qui en est l'éditeur; les envois seront faits selon l'ordre des demandes.

Reliure basane, 1 fr. 75. — Basane chagrinée, 2 fr. — Basane chagrinée, tranche dorée, 2 fr. 50. — Chagrin noir, tranche dorée, 3 fr. 50.

Ajouter 35 centimes en plus, pour recevoir par la poste, affranchi.

Almanach illustré de la Jeune Mère, par le docteur BROCHARD, rédacteur en chef de la Jeune Mère, première année, 1875, 1 vol. in-16. (*) Prix: 50 centimes.

L'Almanach illustré de la Jeune Mère, a pour but de vulgariser l'œuvre déjà populaire du journal la Jeune Mère. En publiant cet Almanach, le docteur Brochard a voulu répandre dans toutes les classes de la Société de saines notions sur l'hygiène du premier âge; il a voulu apprendre à toutes les mères à bien élever leurs enfants. La grande mortalité des nouveau-nés, en France, n'est pas due aux maladies qui frappent ces petits êtres. Presque toujours, elle est due à des erreurs de régime, à des fautes commises contre l'hygiène. L'excessive mortalité des nourrissons n'est pas due, comme on le croit, à la seule incurie des nourrices mercenaires. Elle est due surtout à l'ignorance des mères qui ne savent pas mieux élever leurs nouveau-nés que les nourrices elles-mêmes. Apprendre aux femmes de la campagne, comme à celles de la ville, à nourrir leurs enfants, leur enseigner, ce qu'elles ignorent presque toutes, les soins que réclament les nouveau-nés pendant les premières semaines, les premières années de leur vie, tel est le but de cet Almanach, qu'il est du devoir de tous de propager.

(*) Paris, E. Plon et C^o, éditeurs; et Lyon, P. N. Jossierand, éditeur.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 88^e fascicule, REL à REN, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 98^e livraison (17 octobre 1874). — TEXTE: Nous autres, par J. Girardin. — Une revanche d'artiste, par Aldébaran. — Les environs de Paris: Saint-Germain, par P. Vincent. — Verguin et les couleurs au charbon, par E. Muller. — La dette de Ben-Aïssa, par Marie Maréchal.

Dessins par Emile Bayard, Ronjat, Bertall, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, plithisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.
Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie de foie* d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.
Mlle Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.
E. Payard, de *Gastralgie* et *Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.
M. Boillet, curé, de 36 ans, d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 62,845.
M. A. Spadéro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Patte de Velours ! tel est le titre gracieux et piquant de la nouvelle valse de JULES KLEIN. Toutes les qualités de l'auteur de *Fraises au Champagne*, sont réunies dans cette œuvre mélodieuse, dont le succès est immense à Paris. D'ailleurs, la vogue de l'éminent maestro s'augmente chaque jour, et rien n'est plus agréable que de cueillir dans son parterre les

fleurs aimées : *Pazza d'Amore*, *Lèvres de Feu* ! *Cœur de Russie*, valse; *Cœur d'Artichaut* ! *Peau de Satin*, polkas, sans oublier une délicieuse mélodie : *Soupir et Baiser*, qui est avec la Valse : *Patte de Velours* le grand succès de l'époque.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles 2 fr. 50 c. en timbres-poste (1 fr. 70 c. pour la mélodie), à COLOMBIER, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

Éviter les contrefaçons

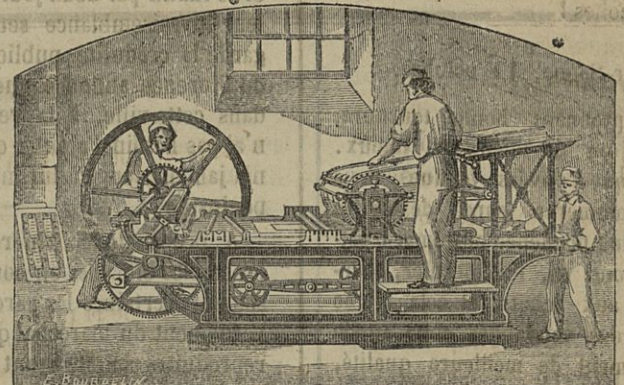
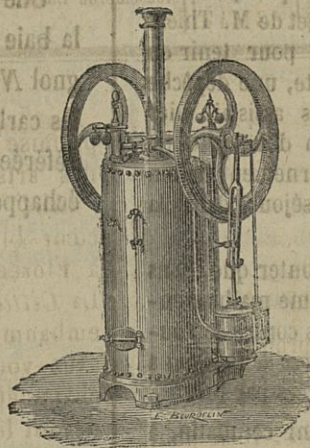
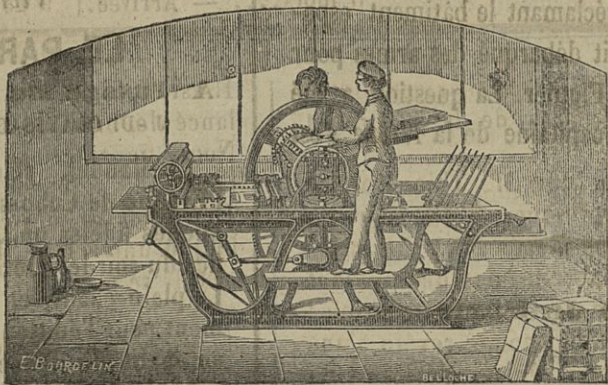
CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

- Journaux — Labours — Mémoires — Brochures — Affiches
- Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
- Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
- etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

- Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
- Livres — Registres avec réglure en tous sens
- Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
- etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

EN VENTE

Chez GIRMA, CRAYSSAC et chez tous les libraires DE CAHORS

l'Anathème bien reçu

Brochure in-8°
Par M. l'abbé AUGUSTIN SERRES,
professeur au Petit Séminaire de Montfaucon.
Prix : 50 centimes.

Chez les mêmes libraires

La France et son Drapeau

du même auteur.
Prix : 1 fr. et rendu franco 1 fr. 25 cent.

FABRIQUE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaînes, 15, à PÉRIGUEUX.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le sieur COLONGE, propriétaire du **CAFÉ DE BORDEAUX**

A l'honneur de prévenir sa nombreuse Clientèle qu'il reprendra son Etablissement à partir du 1^{er} Novembre prochain.

Comme par le passé, il ne négligera rien pour mériter ses préférences.

ERNEST FOUBERT

M^e-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.

Etabli à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Bontarel, au 1^{er}

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIERS ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement. Toutes facilités pour le paiement.



Une Année de Crédit

Par Versements Mensuels ou 10 0/0 au Comptant
MACHINES A COUDRE
Véritables "SINGER" de New-York
PARIS, 94, Boulevard Sébastopol, 94
Succursales: LYON, LILLE, ROUEN
Prospectus et Échantillons franco.
A Cahors, CANGARDEL 1^{er} fils aîné, seul dépositaire dans le département.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINOL
FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Fleurs d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Goures de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Prescrit comme l'eau des Célestins.
Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 21, boulevard Montmartre.
EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Cahors, chez M. Dulac, pharmacien